XVIIIe ANNÉE — N° 6096 — VENDREDI 12 JUILLET 1907

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES — 84, Grande-Rue 84, — 25, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

ADVENIAT REGNUM TUUM

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.

La Journée

La Chambre a voté aujourd'hui jeudi les quatre contributions et poursuivi la discussion de l'impôt sur le revenu.

—o—

Il apparaît avec de plus en plus d'évidence que la discussion de l'impôt sur le revenu n'est en ce moment qu'un « bluff » sans aucune pensée d'aboutir à un résultat.

—o—

Le Sénat discute aujourd'hui la loi sur la fraude des vins.

—o—

L' « Officiel » publie des décrets portant promotions et nominations dans l'Ordre de la Légion d'honneur au titre militaire et conférant des médailles militaires.

—o—

Des ordres télégraphiques ordonnent la libération des hommes de la classe 1888.

—o—

ETRANGER. — La Conférence de La Haye a adopté une importante proposition relative aux abus à éviter dans le bombardement des villes.

ROME

Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Rome, 11 juillet.

Hier soir a eu lieu une première réunion du Conseil municipal, pour élire la nouvelle administration. Les conseillers du Bloc votèrent à bulletin blanc, rendant ainsi impossible l'élection : une nouvelle réunion aura lieu obligatoirement dans huit jours. Elle aura le même résultat et le gouvernement devra nommer un commissaire royal, dissoudre le Conseil, et ordonner des élections générales. Une foule considérable de « populaires » assistaient à la réunion. Ils partirent en chantant l'*Internationale*.

B. S.

ECHOS BELGIQUE

Couronnement du Sacré Cœur

Dimanche 7 juillet, très belles fêtes du couronnement du Sacré Cœur à la paroisse du Sacré-Cœur de Millau, présidées par Mgr de Ligonnès, évêque de Rodez, et Mgr Gély, évêque de Mende.

Tous deux ont parlé devant un immense auditoire, en plein air.

FÊTE DE FAMILLE

Mardi dernier a eu lieu à la *Croix des Côtes-Du-Nord*, une fête de famille très touchante. M. l'abbé N. Delangle, directeur, célébrait ses noces d'argent. Il était entouré, le matin à la messe d'actions de grâces, de son personnel. A midi un banquet cordial réunissait ses collaborateurs, amis, anciens condisciples et ses ouvriers autour de lui.

Bonne journée, dont tous les heureux participants garderont un souvenir ineffaçable.

Demandez dans toutes les gares

La Croix quotidienne grand format
La Croix illustrée
Le Pèlerin
Le Cosmos
Le Mois littéraire et pittoresque

BROCHURES EN CHROMOLITHOGRAPHIES

25 BROCHURES EN CHROMOLITHOGRAPHIES POPULAIRES POUR ENFANTS

Ces Vies de Saints ou paraboles sont destinées à remplacer les contes de fées et autres brochures ridicules qu'on vend partout aux petits enfants.

Ces 25 brochures intelligentes et saintes, de 16 pages cousues, dépassent en bon marché tout ce qu'on a eu en pareille occurrence. Chaque contient 8 chromolithographies et 8 pages de texte. Voici la liste des saints et des paraboles :

1. Saint Bernard. — 2. Saint Etienne. — 3. Saint Laurent. — 4. Saint François d'Assise. — 5. Saint Augustin. — 6. Saint Camille de Lellis. — 7. Sainte Cécile. — 8. Saint Benoît. — 9. Sainte Monique. — 10. Saint Pierre. — 11. Saint Bruno. — 12. Saint Paul. — 13. Saint Martin. — 14. Saint Antoine de Padoue. — 15. Sainte Catherine. — 16. Sainte Geneviève. — 17. Saint Roch. — 18. Saint Eloi. — 19. Le *Pater*. — 20. L'*Ave Maria*. — 21. Les sacrements. — 22. La parabole du mauvais riche et la parabole du mauvais serviteur. — 23. La parabole de l'enfant prodigue et du bon Samaritain. — 24. La parabole du semeur et la parabole de la zizanie. — 25. Le Festin.

Ces *Vies des Saints* se vendent au paquet. Chaque paquet contient 4 exemplaires de la même vie.

Le paquet est de 0 fr. 40; port, 0 fr. 05.

Ces 25 brochures sont également renfermées en une boîte intitulée : Boîte des Saints. Prix, 8 fr. 50; port, 0 fr. 25.

Demander le catalogue spécial d'imagerie, envoi gratuit sur demande, Paris, 5, rue Bayard.

Les ports sont doubles pour l'étranger.

Le droit et la force

Les malheureux Coréens que les implacables pacifistes de la Conférence de La Haye viennent d'évincer ont subi là une aventure empreinte à la fois d'une douce mélancolie et d'une cruelle ironie.

Le caractère sympathique que tous les voyageurs et les missionnaires s'accordent à reconnaître à ce peuple si vieux mais resté enfant, les rend encore plus dignes de pitié dans la circonstance.

Il existe depuis de très longs siècles, dans une presqu'île située à l'extrémité nord-est de l'Asie, un empire que sa position géographique et la pureté de son atmosphère a fait surnommer par ses poètes le pays du Matin-Serein.

Ses habitants n'ont pas la figure grimaçante comme les autres hommes de race jaune, parce que le sang des gens du Nord s'est mélangé dans leurs veines à celui des Mongols. Plus grands et mieux bâtis que les Chinois ou les Japonais, ils ont aussi l'âme plus généreuse. Dans le régime féodal atténué qu'ils supportent très facilement, l'inégalité excessive des classes est corrigée par une humanité très réelle. Le Coréen le plus pauvre ne manquerait, sous aucun prétexte, aux lois de l'hospitalité. Le sentiment de l'honneur et celui de la justice ne sont pas chez lui de vains mots : il est scrupuleusement fidèle à la parole donnée. Les vertus familiales sont pratiquées rigoureusement chez ce peuple qui a conservé jusqu'à ce jour toutes ses traditions. Naïf et sentimental, dépourvu de toute ambition, ne portant nulle envie à ses voisins, il se croyait à l'abri derrière sa modestie de nation simple et pauvre contre les tracasseries des jaloux.

En 1860, la France lui fit bien peur en prenant Pékin : mais Napoléon III renonça vite aux vues qu'il avait eues sur la Corée et les armes françaises ne secoururent même pas les missionnaires maltraités dans la presqu'île par une populace superstitieuse et fanatique. Les Russes ne furent pas plus énergiques. Ce n'était pas des Européens que la Corée avait le plus à redouter. Les Japonais, leurs frères de race, dont l'appétit n'a plus de limites aujourd'hui, firent porter leurs premières convoitises sur la douce et timide nation. Ils y pénétrèrent d'abord pacifiquement à la faveur de traités de commerce, y réprimèrent facilement une révolte contre leurs prétentions, puis, un beau jour, en 1895 envahirent ce sol neutre et y battirent les armées chinoises.

On sait ce qui s'est passé depuis. Après leurs victoires, les Japonais n'ont pas annexé directement la Corée, mais en lui laissant une apparente indépendance, ils ont installé à Séoul un véritable vice-roi qui est représenté dans chaque province de la presqu'île par des gouverneurs munis de pouvoirs étendus.

Les Coréens ne se sont aperçus qu'assez tard du tour que leur jouaient leurs rusés voisins. En 1904, ils croyaient encore aux belles paroles d'un protocole où il était dit qu'ils « plaçaient leur entière confiance dans le gouvernement impérial du Japon » afin de rester en solide amitié avec lui et de contribuer au maintien de la paix en Extrême-Orient.

Les Coréens, s'ils sont faibles et sans méchanceté, sont patriotes et leur douleur est extrême d'avoir été dupés ainsi. Malheureusement, en perdant leur pays ils ont gardé leur naïveté.

En voyant quarante-sept nations se réunir à La Haye pour discuter sur les moyens d'établir le plus promptement et le plus sûrement possible la paix universelle, au nom de la justice et de l'humanité, ils se sont dit que le moment était venu pour eux d'en appeler au monde de l'odieuse dépossession dont ils étaient victimes. Ils ont pris, âmes candides, le « Parlement international » de La Haye pour un tribunal suprême des conflits. A la lecture des beaux discours prononcés par ces messieurs de France, d'Angleterre, de Russie et d'ailleurs, dans les réunions préparatoires, l'empereur nominal de Corée a ordonné à trois de ses plus fidèles conseillers d'aller soumettre aux diplomates réunis en Hollande ses doléances et celles de son peuple.

Mais les diplomates ont oublié que la Corée est encore un Etat souverain, juridiquement et politiquement intégral et indépendant, près duquel chacun de leurs pays accrédite un ministre, et ils ont refusé d'admettre à leurs tables de délibérations les représentants de cette antique nation qui n'a pourtant pas moins de droit à cet honneur que vingt minuscules républiques nées d'hier.

Non seulement, ils ont refusé à ces pauvres Coréens la place qui leur était due à la Conférence, mais nul des puissants délégués n'a consenti à les entendre en dehors du palais de la Paix. On les évite, on les fuit, peut-être les fera-t-on expulser du territoire hollandais, s'ils persistent à se montrer devant la porte des hôtels et des casinos!...

Sa Majesté YI-HYENG

empereur de Corée ou pays de la Sérénité du Matin

(Photographié dans la salle du Trône.)

Les Coréens aiment la France. Nos missionnaires leur ont rendu beaucoup de services et, jugeant nos hommes d'Etat d'après nos religieux, les délégués à La Haye avaient pensé qu'au moins les représentants de la nation qui passe en Extrême-Orient pour la plus humaine du monde les écouteraient et les feraient entendre par leurs collègues des autres pays. Illusion! M. Bourgeois s'est montré le plus dur de tous pour eux. Ils ont en vain supplié ce franc-macon qui n'a à la bouche que les mots de justice, de progrès et d'humanité de les recevoir. Le protecteur de Charlot s'est bouché les oreilles avec les pans de redingote de M. d'Estournelles de Constant, autre virtuose de la guitare pacifiste.

Voilà les Coréens fixés sur la vanité du prétendu droit des gens, et le vide des fictions juridiques ou diplomatiques. Les voilà éclairés sur le bluff énorme que constitue ce « Parlement international pour le droit et la paix » où l'on consacre officiellement par un refus d'entendre les opprimés, la victoire de la force sur le droit.

L'empereur de Corée, dont le seul espoir est maintenant d'être déposé sans subir trop de mauvais traitements, aura appris trop tard qu'une nation n'a qu'un seul moyen de conserver ses droits, c'est d'être forte, c'est-à-dire d'avoir une bonne armée et une puissante marine. La leçon peut être retenue par d'autres.

J.-J. C.

Gazette

Camaraderie socialiste

A-t-on assez souvent tonné dans les milieux socialistes contre la pression patronale dans les élections !

C'est même pour soustraire l'électeur à la pression patronale en même temps qu'à la pression administrative que les groupes socialistes ont appuyé de leurs voix les propositions destinées à assurer la liberté et le secret du vote.

En quoi les socialistes ne sont certes point blâmables.

Mais le petit fait suivant qui vient de se passer à Saint-Quentin ne laisse pas que de nous rendre inquiets sur la sincérité de ces socialistes réclamant si haut le respect des droits de la conscience des citoyens.

A la suite des élections de dimanche dernier, les ouvriers du tissage mécanique de M. Schmidt envoyèrent une délégation au patron pour demander le renvoi d'un de leurs camarades de travail, M. Poly. Celui-ci avait voté dimanche dernier pour le candidat progressiste contre le candidat socialiste unifié.

— Mais, répondit M. Schmidt, mes ouvriers sont toujours libres de voter pour le candidat qui leur plaît, et je ne m'occupe pas de leurs opinions politiques. Je ne peux donc admettre cette mise en demeure.

— Très bien, répondirent les délégués ; ce sera la grève jusqu'à ce que satisfaction nous soit accordée. Et les 225 ouvriers abandonnèrent les ateliers en chantant l'*Internationale*, et, sans doute, en criant : « Vive la liberté ! »

Une chapelle et un théâtre au Palais Bourbon

Sait-on qu'il y a, au Palais-Bourbon, un théâtre et une chapelle ? Une chapelle, c'est évidemment du superflu aux yeux des sectaires du Parlement, — mais un théâtre, cela semble de la superfétation !...

La chapelle, qui avait autrefois son aumônier, et dans laquelle se maria Ledru-Rollin, sert aujourd'hui d'atelier de composition pour l' « Analytique ».

Le théâtre est une énorme bâtisse en fer, démontable à volonté, et qui n'a pas servi depuis la présidence de M. de Morny. Il est relégué dans un coin du magasin de décors, qui se trouve situé au-dessus de la rotonde. Il comporte des coulisses fort bien agencées et une scène sur laquelle peuvent évoluer cinq danseuses.

En 1860, on y joua : *Monsieur Choufleury restera chez lui...*

Et l'*Echo de Paris* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« C'est la pièce que continuent à jouer d'ailleurs, en ce moment, les comédiens ordinaires des Folies-Bourbon, qui ne mettent pas les pieds à la Chambre, et, sans doute, préfèrent « rester chez eux » comme M. Choufleury.....

Plus que centenaire

Voici une nouvelle que nous rapporte le *Courrier des Etats-Unis* :

On vient de célébrer au Texas le 131e anniversaire de la naissance de Mme L. E. Kilcrease, née le 16 juin 1776.

La centenaire peut encore marcher, malheureusement, elle est très pauvre, et sa fille, qui aura 100 ans dans quelques mois, ne peut, par son travail, à cause de son grand âge, lui venir en aide. Cependant, les habitants de Salem, où elle vit, ne laissent les deux centenaires manquer de rien.

Mme Kilcrease a près d'elle la fille de son arrière-petite-fille, âgée de 8 ans. Elle a déclaré qu'elle espérait vivre assez longtemps pour assister à son mariage.

Nettoyage par le vide

Du *Journal de la Santé* :

« Cette invention consiste à appliquer au cuir chevelu le procédé de nettoyage par le vide des tentures et des tapis.

» L'appareil est un simple peigne métallique dont le corps et les dents sont creux et qui est relié à un moteur électrique.

» Le coiffeur passe le peigne dans la chevelure du client, fait fonctionner le moteur, et tout aussitôt les pellicules et les poussières qui encombrent le cuir chevelu sont aspirées, puis refoulées dans un réservoir.

» L'opération est faite en quelques minutes et produit, en même temps, l'effet d'une friction énergique et d'un véritable massage.

» Souhaitons que cet appareil remplace bientôt le shampoing. Les coiffeurs ne se laveront plus les mains dans nos cheveux. »

Un millionnaire qui mourait de faim

Voici une nouvelle qui arrive de New-York :

Il y a quelque temps, un certain M. Edouard Courtney se mourait de faim à Boston.

Ce malheureux vient de recevoir d'un avoué de Londres, la somme de 2 500 fr., avec une lettre lui apprenant qu'il est l'héritier d'une fortune de 1 750 000 francs.

M. Courtney est maintenant en route pour l'Angleterre, à bord du transatlantique *Kaiser-Wilhelm-II*. Il vient réclamer sa fortune, ainsi qu'un comté, dont il croit être l'héritier.

LA FIN DU CERCLE MONTPARNASSE

On connaît le Cercle catholique d'ouvriers qui fonctionnait depuis longtemps au 126 du boulevard Montparnasse.

Il était dirigé par les Frères de Saint-Vincent de Paul.

M. Ménage, le liquidateur des biens de cette Congrégation, a compris dans ces biens, le Cercle Montparnasse et ses dépendances et les a vendus dernièrement pour 298 000 francs.

Le Cercle était la propriété d'une Société civile constituée bien avant le vote des lois spoliatrices ; mais contre toute vérité et contre toute justice le tribunal de première instance et la Cour d'appel ont jugé que la Société civile était personne interposée.

A propos de cette spoliation, M. l'abbé Piché, le dévoué directeur du Cercle Montparnasse, vient d'adresser à M. Fallières une longue lettre dont voici la fin, dit la *Libre Parole* :

. . . . . .

Puisque bientôt l'acheteur de notre propriété va nous expulser de notre immeuble et de notre chapelle, nous vous rappelons que vous avez à l'Elysée une chapelle qui ne vous sert pas et même vous *embarrasse* à cause de vos amis de la rue Cadet.

Réparez donc l'injustice criante que l'on nous a faite en nous la donnant généreusement. Nous y prierons pour vous et la France nous demanderons au Seigneur de vous protéger contre « le mauvais cigare et le mauvais café », de vous remettre en bonne compagnie et nos pieux cantiques vous rappelleront, ainsi qu'à Mme Fallières, le beau jour de votre première communion.

Et puis, Monsieur le président, vous devez avoir à l'Elysée des jardins, de beaux arbres, de belles salles. Or, puisqu'on nous vole tout cela, il serait magnanime de la part d'un *souverain comme vous* de montrer à ces autres rois qui viennent vous visiter que si la justice est bonne de la pauvre France maçonnique, elle s'est réfugiée dans votre cœur royal et ce sera vraiment là le grand miracle du XXe siècle qui éclipsera tous ceux de Lourdes et fera pâlir de sa splendeur les étoiles de M. Viviani.

Veuillez donc agréer, Monsieur le président, l'expression de la profonde indignation et du souverain dégoût éprouvés par nos ouvriers à la vue des crimes qui se passent, des lâchetés qui se commettent au nom de la loi et avec votre honorable signature.

EMILE PICHÉ,
Directeur du Cercle Montparnasse.

LES ÉGLISES ENVAHIES PAR DES SCHISMATIQUES

M. Denys Cochin avait demandé à questionner M. Briand sur quelques invasions schismatiques illégales. En réponse, le ministre a blâmé le préfet de la Meuse qui avait prétendu faire célébrer un baptême par un schismatique dans une église autre que celle où il réside. La question, par suite, n'a pas encore été posée.

A ce propos, il est bon qu'on connaisse parmi les églises illégalement occupées par les schismatiques, le cas de Contréglise (Haute-Saône).

Préfet de Haute-Saône et maire ont fait pénétrer le schismatique Tavel, le jour de Pâques, dans l'église où M. l'abbé Cadet, curé de Contréglise et Venisey, venait de célébrer, puis d'être expulsé violemment par les cultuellistes. On lui laissa à peine le temps de déposer ses ornements sacerdotaux. La gendarmerie de Faverney avait ordre de protéger l'entrée de l'intrus Tavel qui célébra la messe aussitôt.

Il se trouve encore à Contréglise, occupant illégalement l'église.

C'est le cas d'Ardin (Deux-Sèvres) et de Saint-Hilaire-la-Croix (Puy-de-Dôme).

ODIEUSE PROFANATION

On nous télégraphie :

Mgr l'évêque de Quimper vient de frapper d'interdiction la paroisse de La Feuillée, dont l'église a été odieusement profanée il y a quelques jours. Lors du Pardon un groupe d'anticléricaux y pénétra et procéda au baptême d'un renard après l'avoir préalablement promené processionnellement dans le bourg au son des cloches. Cette manifestation avait été décidée pour répondre à la défense faite par Mgr Dubillard d'organiser la procession traditionnelle du Pardon, le maire ayant interdit toute sorte de quête auprès des paroissiens.

LA PERSECUTION

Le tribunal de Lyon, vient de condamner pour contravention à l'article 19 de la loi du 1er juillet 1900, la supérieure des Sœurs de l'Assomption, Mme Chabanon, à 1 000 francs d'amende et les 17 religieuses, ses subordonnées, à 50 francs d'amende chacune.

Honneur aux victimes !

CRÉANCIERS CONTRE SÉQUESTRE

Huit créanciers de l'ancien séminaire du Rondeau avaient assigné en payement, devant le juge de paix du canton de Grenoble-Sud, l'Etat représenté par l'administration des Domaines.

Le juge a rendu hier un jugement condamnant les Domaines, en qualité d'administrateur-séquestre, à payer sans délai les sommes dues.

A LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

LA QUESTION DU BOMBARDEMENT

Le problème du bombardement peut être regardé comme résolu. A une réunion, tenue hier, sous la présidence du comte Tornielli, a été adoptée une proposition, qui sera sans doute ratifiée en séance plénière, nulle voix discordante ne s'étant fait entendre. Le président de la troisième Commission vient de soumettre à la conférence le texte suivant, dont l'adoption est certaine :

Proposition présentée par les délégués des Etats-Unis, Espagne, Italie, Hollande, Russie, aux lieu et place de la proposition antérieurement présentée par les mêmes délégués, au sujet du bombardement :

ARTICLE PREMIER. — Dans le bombardement opéré par les forces navales, le commandant prendra toutes les mesures nécessaires pour épargner autant que possible les monuments historiques, les édifices religieux, les établissements scientifiques, artistiques, charitables et les lieux où sont réunis les malades et les blessés, à condition cependant qu'il n'en soit pas fait usage pour des desseins stratégiques. Le devoir des habitants est de marquer ces lieux par des signes spéciaux et bien visibles.

ART. 2. — Le commandant des forces navales d'attaque, avant le commencement du bombardement, devra faire tout son possible pour avertir les autorités ;

ART. 3. — Le pillage d'une localité ou d'une ville, même prise d'assaut, est interdit ;

ART. 4. — Le bombardement de villes, villages, habitations, bâtisses non défendus, est interdit ;

ART. 5. — Quand les opérations militaires l'exigent la destruction des ouvrages militaires, des établissements de l'armée et de la marine, des entrepôts et magasins militaires des usines approvisionnant l'armée et la marine, des navires de guerre ancrés dans le port, peut être imposée par le chef des forces navales si les autorités locales, après des sommations formelles, et une fois un délai raisonnable expiré, refusent d'exécuter ce qu'il leur demande. Dans ce cas, les ports, villes, villages, habitations, bâtisses, sont en quelque sorte hypothéqués au profit des habitants auxquels le bombardement causerait des dommages ;

ART. 6. — Le bombardement des ports, villes, villages, habitations ou bâtisses est admis, avis ayant été donné à l'avance que les autorités locales ont refusé d'approvisionner, comme on le leur demandait, les forces navales présentes ;

ART. 7. — Le bombardement des ports et villes non défendus, pour non-payement de contributions pécuniaires, est interdit.

Les projets qui ne peuvent pas être votés

Je me souviens qu'à la fin de la législature de 1889, les passions étant portées à leur paroxysme par le boulangisme, et le chapeau du président Méline s'usant à force d'être mis sur sa tête pour cause de tumulte, je m'approchai du président du Conseil :

— Il y a, lui dis-je, un projet de loi de réforme du Code d'instruction criminelle, que la Commission, dont j'ai l'honneur de faire partie, a longuement et consciencieusement étudié. Le rapport de M. Bovier-Lapierre est distribué depuis longtemps ; depuis longtemps il est à l'ordre du jour. Il contient d'importantes garanties pour la liberté et la sécurité des citoyens. Il n'est que la reprise du projet de M. Dufaure présenté en 1880. N'est-il pas temps de faire profiter le pays des garanties qu'il lui assure ?

Le président du Conseil n'en vit pas si long :

— La discussion du Code d'instruction criminelle ? dit-il, mais c'est une discussion de tout repos !

Et il demanda la mise à l'ordre du jour du projet de réforme d'instruction criminelle pour le lendemain.

Elle commença, en effet, et marcha à souhait devant l'indifférence de la Chambre jusqu'à l'article 9. Mais elle arriva à l'article 10, qui confère au préfet de police à Paris et aux préfets dans les départements des pouvoirs de police judiciaire constituant une menace perpétuelle pour la liberté et la sécurité des citoyens.

La Commission en proposait la suppression pure et simple : désarmer le préfet de police et les préfets départementaux d'une des armes les plus perfides mises en leurs mains au service du gouvernement, et cela en pleine crise houmagiste ! Halte-là ! La discussion du Code d'instruction criminelle cessait d'être une discussion de tout repos ! Et l'on en resta si bien à l'article 10 qu'on y est toujours, que toujours les consciences s'élèvent contre l'abus formidable de l'article 10, qu'il n'en est pas moins toujours en vigueur, et que M. Clemenceau abuse toujours de l'abus, dont il fait l'instrument principal de ses complots à jet continu.

A cette heure que la quiétude ministérielle est troublée par le mouvement du Midi et par les symptômes menaçants d'anarchie jusque dans l'armée, le gouvernement a cherché une discussion de tout repos pour détourner les débats de sujets plus périlleux pour son existence; c'est pourquoi il a entamé la discussion générale de l'impôt sur le revenu. Mais si l'on arrivait au vote sur celle des dispositions qui font supporter les nouvelles charges « par les classes moyennes », on fait alors, de nouveau halte-là ! ce ne serait plus une discussion de tout repos, et on aurait soin de passer à un autre exercice.

De tout quoi il résulte, comme on dit au Palais, que tout cela est de la frime, destinée à amuser le tapis et à distraire les badauds.

— Le principe ! dit M. Caillaux, ne nous occupons que du principe. Il faut que les électeurs cantonaux sachent que nous nous occupons du principe. Et le principe est excellent aux yeux de ce ministre, puisqu'il excite la convoitise de deux classes de contribuables les unes contre les autres, dans une guerre aussi coupable que stérile.

Eh ! que m'importe que vous me promettiez des centaines de millions en principe, si en pratique je n'en touche pas un centime ! Qu'importe aux retraites ouvrières que M. Waldeck-Rousseau leur ait promis en principe le milliard des Congrégations, si en réalité elles ne sont pas encore votées, et ne sont pas près de l'être, faute de fonds !

Bluff ! bluff toujours ! *bluff* en tout ! nous vivons sous le régime du *bluff* à haute pression, voire à pression fraudeuse !

J. B.

L'AGITATION VITICOLE

Réunion de délégués cantonaux

De notre correspondant de Montpellier :

Une grande réunion de délégués cantonaux a eu lieu hier à la mairie, pour la constitution d'un Comité départemental chargé de la formation d'un Comité interdépartemental.

Toutes les communes de l'Hérault étaient représentées.

Statistique officielle des retraits de démission

Voici, d'après les statistiques officielles, le nombre des retraits de démissions parvenus aux préfets :

Aude. — 8 Conseils municipaux entiers, 8 maires, 3 adjoints et 14 conseillers municipaux individuellement, soit 19 communes où se sont produits des retraits. Dans l'arrondissement de Narbonne, une municipalité seulement a retiré sa démission.

Hérault. — 7 Conseils municipaux entiers, sans compter Montpellier et des retraits partiels dans une vingtaine de communes.

Gard. — 3 maires, et avec eux, quelques uns de leurs conseillers.

Pyrénées-Orientales. — 6 Conseils municipaux, les maires en tête; une dizaine de maires et d'adjoints.

Le préfet exagère

Le général de division Bertrand, qui avait été appelé, ces jours derniers, à Montpellier, vient d'être mandé à Paris par le ministre de la Guerre, afin de donner des explications sur les incidents du 20 juin.

Le ministère de l'Intérieur a communiqué